
Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand

Créée en 1970, l'**École nationale supérieure d'architecture de Clermont Ferrand** est membre du réseau national des 20 écoles nationales supérieures d'architecture françaises sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. L'ENSA de Clermont est habilitée à délivrer les diplômes nationaux instaurés par le décret du 25 juillet 2005 relatif aux études en architecture :
diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence, diplôme d'État d'architecte conférant le grade de Master et Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMONP).

Missions :

1. La formation initiale, à ses différents niveaux, des professionnels de l'architecture.
2. La recherche en architecture et la valorisation de celle-ci.
3. La formation à la recherche et par la recherche.
4. Les formations spécialisées en architecture et dans les domaines relatifs à l'architecture.
5. La formation continue diplômante des professionnels de l'architecture dans le cadre de la promotion sociale.
6. La formation permanente des professionnels de l'architecture. La formation des personnels chargés de l'enseignement de l'architecture.
7. La diffusion, notamment dans le cadre régional de la culture architecturale, et la sensibilisation des jeunes à l'architecture, notamment en milieu scolaire.
8. L'échange des savoirs et des pratiques au sein de la Communauté Scientifique et Culturelle Internationale, notamment par le développement de programmes de coopération avec des institutions étrangères.

Pour accéder au site de l'ENSACF [cliquez ici](#) !